

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



NOTE DE SERVICE N° 184 / ~~M~~MB/DGD du 28 JUIL 2015
(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Signatures autorisées.

Réf. : Courrier NSIA n° DJR/AJ&C/CPS/596-2015 du 08/07/2015.

Conformément au courrier visé en référence, j'ai l'honneur de communiquer à l'ensemble du service les noms, prénoms et qualités des personnes habilitées à signer les actes de cautionnement au nom et pour le compte de la société NSIA Banque Côte d'Ivoire, précédemment dénommée BIAO-CI.

Il s'agit de :

- **Monsieur ATTOBRA Philippe**, Directeur Général ;
- **Monsieur YACE Léonce**, Directeur Général Adjoint ;
- **Monsieur DIAMIDIA NZO Edouard**, Directeur Juridique et Recouvrement ;
- **Monsieur DROH DIOMANDE**, Directeur des Risques et du Crédit ;
- **Monsieur KRA Jean Paul**, Chef de Département Gestion des Risques Entreprises et Institutionnels.

J'invite tous les services à veiller au strict respect des présentes dispositions.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Le Directeur
Général

Colonel Major Issa COULIBALY
Administrateur Général des Services Financiers
Officier de l'Ordre National